

Publié le 15/09/2023



**Le Président de la Communauté d'Agglomération  
du Cotentin**

à

Mesdames et Messieurs  
les Conseillers Communautaires

Cherbourg-en-Cotentin, le 15 septembre 2023

**Nos réf :** CA n° CAC - PALE - DAG -2023 - 20383  
Dossier suivi par le service Vie Institutionnelle  
[vie.insti@lecotentin.fr](mailto:vie.insti@lecotentin.fr)

**OBJET : Réunion du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin**

Madame, Monsieur,

Je vous invite à participer à la réunion du **Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin** qui se tiendra le **28 septembre 2023 à 18 h 00** au complexe sportif Marcel Lechanoine situé allée du stade, 50700 Valognes.

L'ordre du jour est le suivant :

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2023  
Décisions du Président rapportées au conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,  
Décisions du Bureau rapportées au conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,  
Arrêté du Président rapporté au conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

- 1 - Attribution complémentaire Fonds de concours 2023
- 2 - LEADER - Convention avec la Région Normandie relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du Plan Stratégique National 2023-2027 (DLAL LEADER)
- 3 - Sites de l'AFPA et de Beauregard - Conventonnement avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Normandie
- 4 - Avis sur le projet de modification du SRADDET
- 5 - Remboursement de la compétence EPU au budget annexe assainissement
- 6 - Harmonisation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)
- 7 - Cotentin Terre Bleue - Présentation de la charte du nautisme et des activités littorales
- 8 - Cotentin Terre Bleue - Rapport annuel 2022 du délégataire "Arrivée de la Rolex Fastnet race"
- 9 - Règles de rétrocession des réseaux de lotissements – Évolution de la procédure
- 10 - Services publics d'eau potable et d'assainissement collectif du secteur Nord-Est (LOT 1) : Approbation du choix du Délégataire et autorisation donnée au Président de signer le contrat de délégation de service public
- 11 - Services publics d'eau potable et d'assainissement collectif du secteur Sud-Ouest (LOT 2) : Approbation du choix du Délégataire et autorisation donnée au Président de signer le contrat de délégation de service public
- 12 - Modification du dispositif relatif à l'application de la somme équivalente à la redevance assainissement
- 13 - Rapport annuel des délégataires 2022 - Eau potable, assainissement collectif et non collectif sur les territoires gérés par la Communauté d'Agglomération du Cotentin
- 14 - Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service 2022 - Eau potable, Assainissement Collectif et Non Collectif sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin
- 15 - Convention d'individualisation des contrats de fourniture d'eau relatifs aux immeubles collectifs d'habitation et d'ensemble immobilier de logements
- 16 - Avenants aux conventions de mandat de facturation sur les communes de Sénoville, Le Mesnil, Baubigny, Saint-Jean-de-la-Rivière, Saint-Georges-de-la-Rivière, La Haye-d'Ectot, Saint-Maurice-en-Cotentin, Les Moitiers-d'Allonne

- 17 - Autorisation de programme pour l'espace aquatique de Valognes et la piscine de Les Pieux
- 18 - Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiements (CP) - Modifications et actualisations - DM 1/2023
- 19 - Budget annexe développement économique locations M4 (40013/08) - Clôture au 31/12/2023
- 20 - Codes activités - Clôture au 31/12/2023 et ouverture au 01/01/2024
- 21 - Admissions en non valeurs et créances éteintes - Reprise de provisions sur le budget principal et le budget annexe développement économique locations M57
- 22 - Révision des attributions de compensation libres 2023
- 23 - Décision modificative n°1 - budget principal et budgets annexes
- 24 - Concession de services publics pour la gestion et l'exploitation du complexe hippique des Pieux - Approbation du choix du concessionnaire et du contrat de concession
- 25 - Concession de services publics pour la gestion et l'exploitation de l'espace aquatique Centre Cotentin à Valognes - Approbation du choix du concessionnaire et du contrat de concession
- 26 - Cotentin Terre Bleue : Reconduction du soutien à l'événement Grand océan
- 27 - PLH 2022/2027 - SA HLM du Cotentin - Construction de 18 logements - Rue de la Moignerie - Cherbourg-en-Cotentin - Aide au logement social
- 28 - PLH 2022/2027 - Presqu'île habitat - Construction de 22 logements - Zac de Grimesnil-Monturbert - Cherbourg-en-Cotentin - Aide au logement social
- 29 - PLH 2022/2027 - SA HLM du Cotentin - Construction de 10 logements - Rue des écoles - Rauville-La-Bigot - Aide au logement social
- 30 - PLH 2022/2027 - Action n°4 - Faciliter l'accès sociale à la propriété - Expérimentation du soutien au bail réel solidaire
- 31 - Mobilités : rapport annuel délégué 2022
- 32 - Mobilités : conventions pour la participation aux frais de transport des élèves scolarisés en primaire (écoles élémentaires et maternelles)
- 33 - Mobilités : dépénalisation du stationnement payant - Convention de reversement du forfait post-stationnement
- 34 - Mobilités : prolongation de l'expérimentation covoiturage courte distance
- 35 - Extension du Parc d'activité des Fourches – Adoption des tarifs
- 36 - Aide à l'immobilier d'entreprise - Modification du règlement d'intervention
- 37 - Contrat de concession entre la Communauté d'Agglomération du Cotentin et la SPL Développement Touristique du Cotentin - Avenant n°2
- 38 - Transfert de deux boucles vélos locales du Département de la Manche à la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Autorisation
- 39 - Dérogation aux travaux réglementés et accueil des mineurs en formation professionnelle : renouvellement de la délibération précédente et extension aux métiers de la maintenance, du cycle de l'eau, du bâtiment et du transport
- 40 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des Déchets Ménagers et Assimilés 2022
- 41 - SPL Normandi - Rapport d'activités année 2022
- 42 - Suppression de l'exonération de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) pour les locaux situés dans les parties de communes où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures
- 43 - Avenant à la convention du service commun avec le syndicat mixte du SCOT du Pays du Cotentin
- 44 - Port Diélette – Case commerciale bar/pub La Mer à boire – Remise de loyer pour retard de livraison des travaux
- 45 - Pôle de Proximité des Pieux – Port Diélette – Fixation des tarifs d'outillage et droits de port 2024
- 46 - Pôle de Proximité des Pieux – Port Diélette – Fixation des tarifs d'utilisation du site du Beuzembec et autres sites portuaires hors DPM
- 47 - Pôle de Santé Libéral Ambulatoire de Valognes – Actualisation du coût d'objectif et sollicitation de la DETR
- 48 - Cinéma le Richelieu - Convention financière fixant le montant et les modalités de paiement de l'indemnisation des biens de reprise auprès de l'exploitant
- 49 - Cinéma Le Richelieu - Convention financière fixant le montant de la subvention de compensation à verser au délégué suite aux travaux réalisés au cinéma "Le Richelieu" à Réville
- 50 - Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Cotentin au Réseau des Acteurs Normands pour une Commande Publique Eco Responsable (RAN COPER)
- 51 - Composition des commissions prospectives - Modification n° 10

Questions diverses.

**Pour des raisons organisationnelles, il vous est demandé d'être présent au complexe sportif à partir de 17h30.**

La séance du Conseil est publique et sera diffusée en direct sur la page YouTube de la Communauté d'Agglomération.

Concernant les communes qui ne disposent que d'un seul siège, je rappelle qu'en cas d'absence du délégué titulaire, le délégué suppléant ne pourra participer avec voix délibérative au conseil communautaire que si le délégué titulaire m'en a informé en complétant l'avis d'absence ci-joint.

Pour rappel, le règlement intérieur a instauré une modulation de l'indemnité, opérée en fonction de la participation effective des conseillers communautaires titulaires aux réunions. Une feuille de présence sera ainsi tenue par les services communautaires durant la séance.

La réfaction de l'indemnité n'est effectuée qu'au vu des absences non justifiées. Les motifs possibles de justification sont précisés dans le règlement intérieur.

Toute justification d'absence doit parvenir par écrit à la vie institutionnelle ([vie.insti@lecotentin.fr](mailto:vie.insti@lecotentin.fr)).

Comptant sur votre présence et dans l'attente de vous rencontrer, recevez, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

LE PRESIDENT,

David MARGUERITTE



## FORMULAIRE D'ABSENCE

Je soussigné(e), .....

Commune de .....

Pôle de proximité .....

membre titulaire du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin informe le Président de mon absence à la séance du Conseil Communautaire **du 28/09/2023**, pour le motif suivant : .....

*(se référer aux motifs valables indiqués dans le règlement intérieur)*

En conséquence,

### **PROCURATION**

**(je n'ai pas de suppléant, ou mon suppléant / ma suppléante est indisponible (\*)**

je donne **procuration** à ..... afin de me remplacer à la réunion du Conseil de la Communauté d'agglomération du Cotentin et de prendre part à toutes les délibérations et au vote de l'ordre du jour, comme je pourrais le faire moi-même.

Fait à

Le

SIGNATURE (à faire précéder de la mention manuscrite « BON POUR PROCURATION »)

**OU(\*\*)**

### **SUPLÉANCE**

**(J'ai un suppléant / une suppléante)**

mon **suppléant/ma suppléante** ..... siège à ma place avec voix délibérative.

Fait à

le

SIGNATURE

**(\*) En cas d'absence du suppléant, le délégué titulaire a la possibilité de faire une procuration au délégué titulaire de son choix**

**(\*\*) 1 Seul choix possible**